

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 octobre 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 19 octobre 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Fabienne BARBANSON

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 68

Etaient présents : 53 (dont 3 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patricia GIELLY (suppléante) - Eric LYOBARD - Pascal CIRER METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Christian CORNILLAC - Stéphane DECONINCK - Aurélien KISSLER (suppléant) - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Didier ROUSSELLE - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alan PUSTOCH - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain BOULET (suppléant) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 32

Marc HAMARD - Gines ACHAT - François GROSS - José FERNANDES - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Patrick LEDOUX - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Roland PEYRON - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Martial BONNEFOY - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Gérard PEZ - Jean-Michel LAGET

Excusés ayant donné pouvoir : 15

Christian THIRIOT a donné pouvoir à Daniel CHARRASSE - Rémy CLEMENT a donné pouvoir à Annie FEUILLAS - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Eric LYOBARD - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Christian CORNILLAC - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Jean-Luc GREGOIRE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Odile PILOZ a donné pouvoir à Christian TEULADE - Thierry TATONI a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Jean GARCIA a donné pouvoir à Claude CHAMBON - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Patrick TITZ - Jacques NIVON a donné pouvoir à Claude BAS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Gestion et traitement des déchets - Aire d'accueil des gens du voyage

Rapporteur : Christian CORNILLAC

Déchets

180-2022 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité de biodéchets

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire retranscrivant les objectifs européens des directives cadres déchets avançant l'objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets d'un an, au 31/12/2023 ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui fixe l'obligation de tri à la source des biodéchets d'ici 2025 ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1° ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) en vigueur ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique ;

Considérant que la CCBDP, compétente en matière de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, se doit de mettre en œuvre et de proposer aux usagers un dispositif de gestion et de valorisation des biodéchets d'ici le 31/12/2023 ;

Considérant qu'afin de répondre à ces obligations réglementaires, la CCBDP a lancé une consultation pour retenir une assistance à maîtrise d'ouvrage qui va évaluer l'opportunité et les conséquences de l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets et proposer des solutions complémentaires dans le cas où la gestion de proximité n'est pas possible.

Considérant que l'étude prendra en compte les spécificités et contraintes locales pour proposer des solutions adaptées à chaque zone d'habitat et à chaque typologie de clients ou usagers, et ce d'un point de vue technique, économique et organisationnel.

Considérant que l'étude sera réalisée en 3 phases :

- > Phase 1 : Diagnostic – état des lieux du service, incluant le lancement des zones test
- > Phase 2 : Études des scénarii possibles
- > Phase 3 : Approfondissement du scénario retenu

Objectif caractérisation des OM prévues en phase 1 => connaissance du gisement :

- > évaluer les volumes de biodéchets
- > identifier les leviers sur lesquels il est possible d'agir pour diminuer la production des déchets
- > mesurer les effets des actions de prévention

Considérant que la consultation est complétée par 2 tranches optionnelles :

- > Tranche optionnelle n°1 (TO1) : Accompagnement au montage et dépôt des dossiers de demande de subventions auprès des partenaires
- > Tranche optionnelle n°2 (TO2) : Prolongement d'un an de l'accompagnement au suivi du déploiement et des performances du dispositif de gestion des biodéchets.

Considérant que les membres de la Commission Projet Marchés se sont réunis le 6 octobre 2022 à 09h00 afin de procéder au choix de l'attributaire sur la base du rapport d'analyse des offres et des critères énoncés à l'article 13 du cahier des clauses particulières.

Considérant qu'il est ainsi proposé d'attribuer le marché au groupement conjoint et solidaire suivant :

SARL ELIANTE INGENIERIE &
ENVIRONNEMENT
WTC Entrée L – 1300 route des Crêtes
06560 VALBONNE – SOPHIA ANTIPOLIS

SASU UP TO TRI
330 Rue des Fours
69270 FONTAINES SAINT MARTIN

Il est retenu l'offre de la tranche ferme pour un montant de 45 042,00 € HT.

Les tranches optionnelles n°1 et n°2 seront affermies, le cas échéant, dans les délais précisés à l'article 15 du cahier des clauses particulières.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER, sur avis de la Commission Projet Marchés, l'attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets ;

D'AUTORISER le Président à signer le marché et tous les documents relatifs à cette délibération ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette étude ;

Le Président

Thierry DAYRE



The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES BARONNIES en DROME PROVENCE' with the number '26130 NAINES' at the bottom. A black ink signature is written over the stamp.

Transmission en préfecture le : 07/11/2022

Mise en ligne le : 08/11/2022

Ampliation :